



Procès-verbal

de l'assemblée constitutive de l'association

Entente Pranginoise

du 07 juillet 2015, à Prangins

Ordre du Jour :

- 1. Constitution du comité de Fondation**
- 2. Fondation de l'association à but non-lucratif "Entente Pranginoise"; décision de fondation**
- 3. Election du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et du membre adjoint**
- 4. Arrêt et adoption des statuts**
- 5. Fixation de la cotisation pour 2015**
- 6. Compte bancaire de l'association**
- 7. Fin de l'assemblée constitutive**

L'assemblée ouvre ses débats à 20h00.

1. Constitution du comité de fondation

Le comité de fondation est constitué des personnes suivantes (ordre alphabétique) :

- Baumgartner Christian
- Bernet Robert
- Binz Olivier
- Chevalier Denys
- Pasche Reynald
- Perret Claude

Le comité de fondation est de facto le comité de l'association. Ce comité sera confirmé ou modifié lors de la prochaine assemblée, conformément aux statuts de l'association.

2. Fondation de l'association à but non-lucratif "Entente Pranginoise"; décision de fondation

Les Fondateurs présents décident à l'unanimité de fonder une association à but non-lucratif sous le nom de "Entente Pranginoise", conformément aux articles 60 et suivants du Code civil.



3. Election du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier et du membre adjoint

- Président : Perret Claude
- Vice-président : Pasche Reynald
- Secrétaire : Binz Olivier
- Trésorier : Chevalier Denys
- Membre adjoint : Baumgartner Christian

4. Arrêt et adoption des statuts :

Après élaboration, relecture et ajustements, les Statuts sont adoptés à l'**unanimité**, chaque membre fondateur **les approuve individuellement**.

5. Fixation de la cotisation pour 2015

La cotisation pour l'année 2015 est fixée à CHF 50.-

6. Compte bancaire de l'association

Il est décidé d'ouvrir un compte bancaire à la Caisse d'Epargne de Nyon.

Pour l'ouverture du compte, la liste des membres du comité étant nécessaire, elle sera constituée des membres de ce jour.

7. Fin de l'assemblée constitutive

Après discussions, le président ferme la séance à 0h00

Prangins, le 10 juillet 2015

Le président

Le secrétaire